Les grades seroient communs aux agens extérieurs et à ceux de l'intérieurs du département, de maniere que les chefs de bureau seroient assimilés aux secrétaires de légation de 2e classe ; les sous-chefs de division aux secrétaires de 1re classe; les chefs de division aux ministres plénipotentiaires ; le ministre des relations extérieures auroit le grade d'ambassadeur. Quelques années d'exercice dans chaque grade seroient nécessaires pour arriver au grade supérieur. La moitié ou la totalité du traitement de grade seroit donnée pour retraite à l'agent qui se retireroit après 20 ou 25 années de travail ; une retenue proportionnelle sur les appointemens des agens politiques serviroit à pourvoir au surcroît de dépenses occasionné par ces nouvelles dispositions.

PRÉFECTURE DE LA SEINE.

*Le citoyen *** au préfet.*

Citoyen préfet, la liste des citoyens qui ont souscrits pour offrir à nos jeunes volontaires leurs moyens et leur crédit, est bien faite pour encourager à cette réunion de volonté et d'effort; elle est nécessaire pour conquérir la paix, ou plutôt le droit de l'offrir à ceux qui la repoussent.

Mais n'est-ce pas aussi un signe de confiance dans le gouvernement, et de dévouement à la cause nationale, que de présenter son offrande en cachant la main et les noms de ceux qui se réunissent ?

On joint à cette lettre deux billets de cinq cents francs de la caisse du Commerce.

Salut et respect, . *Signé*, ***.

Paris, le 27 germinal an 8.

AVIS.

Les citoyens qui ont offert leur crédit pour l'équipement des volontaires de l'armée de réserve, sont invités à verser les sommes pour lesquelles ils ont souscrit, dans les mains du secrétaire-général de la préfecture.

Les citoyens qui voudront ajouter leurs noms à la liste honorable qui a déjà été publiée, pourront souscrire chez le maire de leur arrondissement, ou bien au secrétariat-général de la préfecture.

Le secrétaire-général recevra les souscriptions et les sommes qu'ils voudront verser, tous les jours, depuis deux heures jusqu'à quatre.

Les personnes qui desireront que leurs noms ne soient pas imprimés, ou qu'on ne publie pas la somme pour laquelle ils auront souscrit, exprimeront ce vœu au secrétariat-général de la préfecture, et il en sera fait comme elles l'auront voulu.

Paris, 29 *germinal.*

Le citoyen Laharpe déclare qu'il n'est point l'auteur du sonnet, sur la Passion, à lui attribué par le citoyen Ximenès, doyen des poëtes tragiques.

— Les hostilités ont entierement cessé entre Mercier et Newton. L'arene est aujoud'hui livrée aux sténographes, aux okigraphes et aux tachygraphes, qui prétentendent tous avoir trouvé la meilleure méthode d'écrire aussi vîte que l'on parle.

La Fille invisible, point encore découverte.

Un petit livre enrichi de gravures, annonce *la femme invisible et son secret découvert.* Pour détromper le public, j'invite l'auteur de ce libelle, à se trouver le 4 floréal, à 8 heures du matin, place Dauphine, n°. 31, au premier; lieu où se montre ledit spectacle depuis 12 jours. Il lui sera prouvé devant témoins, qu'aucuns des moyens proposés par lui au public, ne sont mis en usage pour opérer ce phénomene extraordinaire. En prouvant le contraire de ce qui a été annoncé sur les journaux et sur cet ouvrage, je démasquerai l'ignorance de mes adversaires, et je prouverai que les grands hommes de cette capitale, qui ont témoigné leur étonnement, sur les papiers publics, avoient bien saisi la difficulté de porter un jugement sur ce mystere, qu'ils ont reconnu impénétrable.

Ce spectacle se montrera dapuis une heure de l'après-midi, jusqu'à 6 du soir.

Le prix n'éprouvera aucune diminution, et sera toujours de 1 fr. 50 cent. par personne.

Le public n'étant pas toujours capable de distinguer l'homme de bonne-foi d'avec le fourbe, et l'expérimenté d'avec l'ignorant, il est prévenu que l'on dévoilera, dans la nouvelle salle de la fille invisible, les moyens employés cour des Capucines, sur les quais et à Paphos, pour imiter ce spectacle extraordinaire. On vient de m'avertir que celle qui est établie à Paphos est faite par l'auteur du livre dont je repousse aujourd'ui la calomnie. Si j'en crois d'autres personnes, il est

aussi l'auteur de celle que l'on fait voir sur les quais.

Signé LAURENT.

ANNONCES.

PARC DES SABLONS.

Le 30 germinal an 8, le Parc sera ouvert.

Concert, dirigé par le citoyen Blazius. Le cit. Couprin, touchera l'orgue.

Bal, dirigé par le citoyen Hullin.

Illumination considérable.

Feu d'artifice, par le citoyen Lavariniere, auquel sera ajoutée l'artifice, qui n'a pas été brulé dans la derniere fête à cause de la pluie.

On peut entrer dans le Parc en voiture et à cheval. Les billets d'entrée sont de 3 fr. par personne. Les cochers des voitures à deux chevaux, seront seuls dispensés de payer.

Prospectus.

Les veillées des Muses, si favorablement accueillies depuis deux ans, sont rédigées par les citoyens Arnault, Laya, Legouvé et Vigée. Ces Ecrivains, dont le mérite et la réputation suffisent pour assurer le succès des Veillées, viennent de s'associer le citoyen Demoustier, qui, dans les Lettres à Emilie sur la Mythologie, consacrant son talent aimable à l'éducation des femmes, a su leur plaire en les instruisant.

Ce recueil, uniquement consacré aux Lettres, aux Sciences et aux Arts, et composé de quatre feuilles au moins, format in-12, continuera de paroître le 15 de chaque mois.

Il contiendra des pieces en vers et en prose, des extraits, notices et analyses des ouvrages nouveaux des discussions morales et littéraires.

Le choix des pieces en vers et en prose, qui, l'année derniere, sont entrées dans les Veillées des Muses, répond de la sévérité que mettront les rédacteurs à écarter tout ce qui ne seroit pas susceptible d'intéresser ou d'amuser le lecteur.

La philosophie et la morale occuperont une place distinguée dans les Veillées des Muses.

La saine critique y sera admise, la satire en sera exclue.

Les rédacteurs enfin n'oublieront pas que ce recueil périodique occupe déjà une place dans la bibliotheque des gens de goût.

Les auteurs qui désireront faire insérer des pieces de vers, des morceaux en prose, ou faire annoncer leurs ouvrages dans ce recueil, les adresseront, franc de port, à l'adresse ci-dessous.

Condition de l'abonnement.

Le prix de l'abonnement pour Paris, est de 15 fr. pour un an et 9 fr. pour six mois. — Pour les départemens, de 18 fr. pour un an et 10 fr. pour six mois, franc de port.

On s'abonne à Paris, à l'imprimerie Demonville rue Christine, n°. 12; chez les différens libraires, tant de Paris que des départemens, et chez tous les Directeurs des postes.

MUSIQUE.

Partition d'Ariodant, paroles d'Hoffman, musique de Méhul.

Cet ouvrage, qui va paroître incessamment, est offert au public, par souscription, pour le prix de 24 fr.

Les souscripteurs auront, pour ce prix, un exemplaire imprimé sur papier Jésus d'Auvergne, pâte fine, et ils auront cet exemplaire à l'instant même qu'il sera imprimé (dans les premiers jours de floréal).

L'ouvrage ne sera livré au public, non souscripteur et au commerce, que le premier prairial. Il se vendra alors 40 fr, imprimé sur papier ordinaire, et 60 fr. sur papier fin. Jusqu'à cette époque, du premier prairial, les souscripteurs seuls pourront jouir de cet ouvrage.

On souscrit à Paris, chez Imbault, professeur et marchand de musique, au Mont-d'or, rue Honoré, près celle des Poulies, n°. 200; et péristile du théâtre de l'Opéra-comique, rue Favart, no. 461.

On s'abonne au BUREAU, rue Guillaume n. 1150, près celle Dominique; chez les libraires; *Desenne*, Palais-Egalité; *Vente*, boulevard des Italiens, n°. 340; *Huet*, rue Vivienne, n. 8, *Fréchet*, libraire rue Sulpice n. 718, et chez tous les directeurs des postes et les principaux libraires des départemens.

L'abonnement est, tant pour Paris que pour les départemens de 13 francs pour 3 mois, 26 francs pour six mois 48 francs pour l'année.

De l'Imprimerie du COURRIER DES SPECTACLES, rue Guillaume, F. Germ. n° 1150